

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
en date du Lundi 15 avril 2019**

Séance du lundi 15 avril 2019 à 20h00 à la Mairie de Belleau,

Sous la présidence de Monsieur LION Gérard – 1^{er} Adjoint,

La convocation a été adressée le 09 avril 2019 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. délibération : approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 22 février 2019,
2. délibération : approbation compte de gestion – année 2018,
3. délibération : approbation compte administratif – année 2018,
4. délibération : taux d'imposition des taxes directes locales – année 2019,
5. délibération : approbation budget primitif – année 2019,
6. délibération : vente terrain communal à un administré de Manoncourt-sur-Seille (terrain cadastré X N° 77 à Manoncourt-sur-Seille - rue de Nomeny),
7. location garage communal à un administré de Lixières,
8. questions diverses.

Présent(s) : Gérard LION - Jean-Marc NICOLAS - Jean-Michel VAUTRIN – Guy PAILLON - Jordan DEMANGE – Philippe BARTHELEMY - Jacques LIMON – Julien URBAN -Stéphanie PUDLARZ –

Procuration : Daniel VILAIN à donné procuration à Gérard LION – Sylvie SCHNEIDER a donné procuration à Stéphanie PUDLARZ – Geoffroy OCHOISKI a donné procuration à Jacques LIMON.

Absent (e) excusé (e) : Nadine POLLOT et Christian OLSZOWIAK.

Absente non excusée : Alicia GRANDJEAN

Secrétaire de Séance : Evelyne KLEIN

Nombre de conseillers en exercice : 15

Avant l'ouverture de la séance, le 1^{er} Adjoint – Président de séance - demande l'autorisation de rajouter 4 délibérations à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

La séance a été ouverte à 20h03.

1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 22 février 2019

A la demande du 1^{er} Adjoint, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 22 février 2019.

2. Compte de gestion – Année 2018

Monsieur Gérard LION – 1^{er} Adjoint - expose aux Membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion de l'année 2018 à l'unanimité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3. Compte Administratif – Année 2018 :

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente les comptes de l'exercice 2018 comme suit :

	<u>Section investissement</u>	<u>Section fonctionnement</u>	<u>Total des sections</u>
<u>Recettes</u>			
Prévisions budgétaires	188 245,51	826 546,01	1 014 791,52
Titres émis	61 880,33	416 605,43	477 485,76
Réduction de titres	0,10	0,00	0,10
Recettes nettes	61 880,23	415 605,43	477 485,66
<u>Dépenses</u>			
Prévisions budgétaires	188 245,51	460 751,27	648 996,78
Mandats émis	89 488,37	328 832,26	418 320,63
Annulation de mandats	0,00	0,98	0,98
Dépenses nettes	89 488,37	328 831,28	418 319,65
<u>Résultat de l'exercice</u>		86 774,15	59 166,01
Excédent	27 608,14		
Déficit			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'unanimité les résultats du compte administratif de l'année 2018.

4. Taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2018 :

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique au conseil municipal qu'en raison de la (faible) diminution de la dotation globale de fonctionnement, l'avis de la commission finances, qui s'est réunie en séance ordinaire le jeudi 11 avril 2019, propose d'augmenter de 2 % les taux des taxes directes communales (taxe d'habitation et taxes foncières bâtie et non bâtie).

Guy Paillon, conseiller municipal, fait valoir que la lecture quotidienne de l'Est Républicain met en évidence qu'une large majorité des communes du ressort intercommunal n'a pas estimé opportun de procéder à une telle augmentation lors du vote de leur budget 2019.

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint sur la fiscalité de la Commune, les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refusent à la majorité absolue l'augmentation de des taxes proposée par la commission finances et fixent à l'unanimité les taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2019 ainsi qu'il suit :

- ✓ taxe d'habitation : 6,57 %
- ✓ taxe foncière (bâti) : 6,70 %
- ✓ taxe foncière non bâti : 16,75 %.

5. Budget Primitif – année 2019 :

Investissement :

Dépenses	306 239,98 € dont 7 920,00 € de restes à réaliser
Recettes	306 239,98 €.

Fonctionnement :

Dépenses	690 121,15 €
Recettes	916 986,50 €

Après avoir entendu la présentation du budget primitif par Monsieur le 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif de l'année 2019.

6. Vente terrain communal à un administré de Manoncourt-sur-Seille (terrain cadastré X N° 77 d'une superficie de 8 ca situé rue de Nomeny à Manoncourt-sur-Seille) :

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que la Mairie a reçu une demande d'un propriétaire de Manoncourt-sur-Seille, qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée X N° 77 située 7 rue de Nomeny à Manoncourt-sur-Seille d'une superficie de 8 ca, afin de régulariser la vente de son bien.

Le 1^{er} Adjoint informe qu'il conviendra préalablement de déclasser cette parcelle du domaine public en vue de l'intégrer au domaine privé communal si – et seulement si -le conseil municipal accepte le principe d'une telle cession dans le but permettre la réalisation d'une vente privée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le déclassement de la parcelle X N° 77 du domaine public pour l'intégrer au domaine privé communal en vue de permettre ensuite la finalisation de la vente envisagée qui fera l'objet d'une délibération.

7. Location garage communal à un administré de Lixières :

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal, que la Mairie a reçu la demande d'un administré de Lixières qui souhaite louer le garage communal situé à l'entrée du village à côté du local technique communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité la location séparée de ce garage qui constitue un local annexe de l'appartement communal situé 2 chemin du Breuil à Lixières.

8. Contrat de maintenance de l'éclairage public – maintenance préventive et curative :

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal :

- que la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné a retransféré aux communes à compter du 1^{er} janvier 2019 la compétence éclairage public et qu'il est par suite nécessaire de conclure un contrat de maintenance de notre éclairage public ;
- et qu'une proposition de contrat sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 faite par la Société SVT de Manoncourt-sur-Seille a déjà été examinée lors d'une précédente séance sans toutefois avoir fait l'objet d'une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de ce contrat avec la Société SVT de Manoncourt-sur-Seille aux conditions énoncées ci-dessus.

9. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour demander une subvention au Conseil Départemental au titre du remplacement des luminaires des 5 villages par des LED (programme inscrit au BP 2019) :

Monsieur le 1^{er} Adjoint relève qu'en conséquence du vote du budget de l'année 2019 qui finance un programme de travaux de remplacement des luminaires des 5 villages par des LED, il est nécessaire d'autoriser le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour ce programme de travaux.

10. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour demander une subvention au SDE 54 (Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle) relative au programme de travaux de remplacement des luminaires dans les 5 villages par des LED (programme inscrit au BP 2019) :

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose que suite au vote du budget 2019 qui comporte un programme de travaux de remplacement des luminaires dans les 5 villages par des LED, il est également nécessaire d'autoriser le Maire à demander une subvention au SDE 54 pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander une subvention au SDE 54 pour ce programme de travaux

11. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour demander une subvention au titre du CEE (Certificat d'Economie d'Energie) relative au programme de travaux de remplacement des luminaires dans les 5 villages par des LED (programme inscrit au BP 2019) :

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe que suite au vote au BP 2019 du programme de travaux de remplacement des luminaires dans les 5 villages par des LED, il est également nécessaire d'autoriser le Maire à demander une subvention au titre du CEE pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du CEE pour ce programme de travaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h24

Le 1^{er} Adjoint – Gérard LION

